

VILLE DE BOUFFÉMONT



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Table des matières

	N° page
I. Le contexte budgétaire et économique-financier	3 à 7
II. Situation de la collectivité : la réalisation du budget 2024	
Bilan 2024	8
Situation financière de la commune et fiscalité communale	9
Les ratios budgétaires	10
Etat de la dette	11
III. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité	12-13

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements (Art. L.23121, L.33121, L.43121 et L.521136 du CGCT).

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015

Article 107 « Amélioration de la transparence financière » :

- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres.
- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis **en ligne**.
- Pour les collectivités soumises au DOB ayant adopté le référentiel M57, "la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget" (L.5217-10-4 du CGCT). , le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

I. Le contexte budgétaire et économique-financier

1/ MONDE

L'économie mondiale en 2024 évolue dans un contexte de croissance modérée, marqué par des disparités régionales, une inflation en baisse mais toujours présente, et des défis liés aux tensions géopolitiques et à la fragmentation des chaînes d'approvisionnement.

Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale s'élève à environ 3,2 % en 2024, en ligne avec les performances de 2023.

L'inflation reste un sujet central en 2024, bien que les pressions se soient atténuées par rapport à 2022-2023. L'inflation mondiale a diminué pour atteindre environ 5,9 % en 2024.

Dans les pays avancés, les banques centrales ont réussi à maîtriser l'inflation, mais la hausse des taux d'intérêt continue de peser sur la consommation et l'investissement. Dans les pays émergents, l'inflation reste plus élevée, notamment en raison de l'instabilité des prix de l'énergie et des matières premières.

Le contexte géopolitique joue un rôle clé dans l'économie mondiale :

1. des tensions géopolitiques persistantes** (conflits régionaux, rivalité entre grandes puissances comme les États-Unis et la Chine).
2. Fragmentation géoéconomique : la montée des blocages commerciaux et la réduction des chaînes d'approvisionnement mondiales menacent la stabilité du commerce international.
3. Sanctions économiques : De nombreuses sanctions imposées à la Russie, ainsi que des tensions commerciales entre la Chine et les pays occidentaux, ont amplifié la fragmentation économique mondiale.
4. Politique monétaire et taux d'intérêt : les banques centrales continuent de maintenir des politiques monétaires restrictives pour contrôler l'inflation.
5. Commerce international et protectionnisme : le commerce mondial est confronté à un ralentissement et des problèmes logistiques (la fragmentation des chaînes d'approvisionnement, notamment dans les secteurs technologiques et énergétiques, réduit la fluidité des échanges). La montée des politiques protectionnistes dans de nombreux pays (comme les États-Unis avec le « Buy American Act ») a des répercussions sur le commerce mondial.
6. Transition énergétique et climatiques : la transition vers des économies « plus vertes » se poursuit, mais elle reste complexe. - Les politiques de réduction des émissions de CO₂ sont renforcées, mais certains pays (notamment en Asie) continuent de dépendre des énergies fossiles. L'instabilité des prix de l'énergie et les risques de pénurie pèsent sur les perspectives économiques.
7. Perspectives à venir : les prévisions pour 2025 indiquent une croissance similaire, autour de 3,2 %, mais plusieurs risques pèsent sur l'économie mondiale. Vieillesse de la population dans les pays avancés, faible productivité dans certains secteurs, endettement public élevé qui limite les marges de manœuvre budgétaires, risques géopolitiques susceptibles d'engendrer une utilisation accumulée des marchés financiers.

2/ FRANCE

La France n'est pas en crise économique, mais politique.

Certes, la conjoncture n'est guère brillante, mais, avec faible croissance de 1,1% du PIB et un chômage de 7,4 %, la situation n'a rien à voir avec la grande crise financière de 2008 ni même avec la crise de la zone euro.

Politiquement, en revanche, la blessure auto-infligée par Emmanuel Macron avec la dissolution de l'Assemblée nationale est en train de s'infecter.

Aucun camp ne semble prêt au compromis et la capacité de la France à voter un budget pour 2025 demeure douteuse.

Le PLF qu'avait prévu le Gouvernement Barnier appelait à des économies massives visant à contrôler le déficit public et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années (passer de 6,1% à 5% en 2025).

L'inflation a reculé passant à 2,1 en 2024, et devrait atteindre 1,8% en 2025.

AVENIR ??? 3 milliards, 2 milliards prélevés sur les collectivités territoriales.... A l'heure de l'écriture de ce texte, le budget de l'Etat et de la sécurité social ne sont pas votés. L'examen du PLF devrait débuter le 15 janvier 2025.

3 / Une Loi spéciale en attendant un PLF pour 2025

En l'absence de possibilité d'aboutir à la promulgation d'un projet de loi de finances pour 2025 avant le 31 décembre 2024 et dans l'attente de l'adoption d'un tel projet par le Parlement, la Constitution et la loi organique relative aux lois de finances, un recours à la procédure exceptionnelle de la loi spéciale a été mis en voté.

Celle-ci vise à assurer la continuité de la vie de la Nation et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier 2025.

Quelques explications :

À la suite de l'adoption d'une motion de censure par l'Assemblée nationale sur les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre. En conséquence, le projet de loi de finances pour 2025 ne pourra pas être adopté avant la fin de l'année 2024.

Toutefois, le Gouvernement peut s'appuyer sur une procédure exceptionnelle qui permet de percevoir les ressources nécessaires pour le financement des services publics de manière temporaire jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances. Cette procédure exceptionnelle, est encadrée par l'article 47 de la Constitution et l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

La loi spéciale

[Le Gouvernement a dû déposer devant l'Assemblée nationale, avant le 19 décembre 2024, un projet de loi spéciale.](#)

Cette loi ne remplace pas le budget. Elle a pour objectif d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorisera la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Le présent projet de loi spéciale contient trois articles, concernant les dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale.

Dans le détail :

- l'article premier du projet de loi spéciale autorise l'État à percevoir les impôts existants. L'autorisation est donnée pour une durée temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances de l'année.
- les deuxième et troisième articles du projet de loi spéciale concernent les autorisations relatives aux emprunts. Ils autorisent l'État et plusieurs organismes de sécurité sociale à emprunter jusqu'à l'adoption de la loi de finances et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Le calendrier législatif et parlementaire de la loi spéciale :

Ce projet de loi spéciale a été présenté et adopté en Conseil des ministres le 11 décembre.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi spéciale le mercredi 18 décembre 2024.

Seconde étape : publication de décrets pour débloquer les crédits nécessaires à l'exécution des services publics

Une fois la loi promulguée, le Gouvernement a pris un décret ouvrant les crédits nécessaires pour les services votés, conformément à l'article 47 de la Constitution.

Ce décret visera à couvrir les besoins des missions et programmes budgétaires pour démarrer la gestion 2025, avec des ouvertures de crédits dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances pour 2024.

Les discussions relatives au budget 2025 se poursuivront au 1^{er} trimestre 2025.

C'est dans ce contexte que Bouffémont, comme les autres collectivités territoriales, a construit ses orientations budgétaires et un budget très prudentiel pour 2025.

Il semble acté :

- la revalorisation de 1,7 % des valeurs locatives qui servent à établir les bases de la fiscalité locale (après des hausses de 7,1 % et 3,9 % les deux dernières années).
- Le versement de la DGF pour les prochaines semaines est garanti sur la base de son montant global et des règles d'attribution de l'année 2024 (avant une régularisation après l'adoption du prochain budget).
- Bien que les prélèvements sur les recettes de l'État destinés aux collectivités locales seront identiques à ceux de 2024, quelques exceptions existent, toutefois, pour les « *compensations d'exonérations, la dotation communes nouvelles, la dotation départementale d'équipement des collèges, la dotation régionale d'équipement scolaire...* ».
- Autre point important, « *aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre* » pour l'heure, assure La Banque postale. Celle-ci rappelle ainsi que « *seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent* », « *les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente* » tandis que « *les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus* ».
- Dans ce contexte, les élus locaux pourront bien bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou encore du Fonds vert pour leurs dépenses déjà engagées, mais ils devront attendre l'adoption du budget 2025 pour percevoir à nouveau ces dotations sur leurs nouvelles dépenses.
- « *Certains versements pourraient tout de même être réalisés* », selon La Banque postale (dotations d'investissements et le Fonds vert)
- L'augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL est liée à la parution d'un décret.

Sources : Le monde, Reuters, Maire info, La banque Postale

II. Situation de la collectivité : la réalisation du budget 2024

➤ Résultat provisoire de l'année 2024

Recettes		Dépenses	Résultats		Restes à réaliser INV.	
					recettes	dépenses
Investissement	572 197,09	932 315,50	-360 118,41		76 151,22	215 588,58
Fonctionnement	8 731 002,43	7 914 060,89	816 941,54		-139 437,36	

	résultat de clotûre 2023	part affectée à l'investissement	report 2023 sur 2024	résultat de 2024	résultat de clotûre 2024	part affectée à l'investissement	report 2024 sur 2025
Investissement	1 573 396,45		1 573 396,45	-360 118,41	1 213 278,04		1 213 278,04
				avec RAR	1 073 840,68		
Fonctionnement	1 978 264,99	-175 000,00	1 803 264,99	816 941,54	2 620 206,53	-500 000,00	2 120 206,53

Fond de roulement 3 833 484,57 €
 Fond de roulement avec RAR 3 694 047,21 €

➤ Situation financière

comparaison avec les communes de même catégorie démographique

Nb. Habitants 2023 : 6654

	Montant estimatifs en euros réalisés en 2024	€ / hab. - 2024		€ / hab. - 2023	
		Bouffémont	Bouffémont	Moyenne des communes de même strate du 95	
Fonctionnement					
Total des produits	8 558 357	1 286	1 232	1 307	1 307
dont : impôts locaux	3 842 768	578	556	574	574
DGF	1 434 563	216	214	159	159
Total des charges	7 741 415	1 163	1 174	1 163	1 163
dont : charges de personnel (montant net)	4 476 669	673	675	604	604
achat et charges externes (montant net)	2 419 882	364	351	305	305
charges financières (intérêts)	80 494	12	13	19	19
subventions versées	233 246	35	36	68	68
Résultat	816 942	123	58	144	144
Dette					
Encours total de la dette au 31 décembre	2 552 428	384	431	767	767
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 833 485	576	536	411	411

➤ Fiscalité communale

Nb. Hab. : 6 654

	Montant en euros	€ / hab. - 2024		€ / hab. - 2023	
		Commune	Commune	Département	
Produits des impositions					
Taxes sur le foncier bâti	3 064 816	461	442	548	548
Taxe d'habitation	31 412	5	7	31	31
Taxe sur le foncier non bâti	9 446	1	1	10	10
Taux correcteur	729 631	110	105		
		576	555		

➤ **Les ratios budgétaires 2024 comparés aux années précédentes**

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (charges.fonct. + remb.dette) / produits.fonct.								
0,94	0,92	0,92	0,96	0,89	0,97	0,91	0,95	0,91
RATIO DE RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (charges.personnel + contingents + intérêts) / produits.fonct.								
0,61	0,60	0,57	0,61	0,57	0,61	0,55	0,57	0,54

Le coefficient d'autofinancement : si < 1 - autofinancement de plus en plus important que l'on s'éloigne de 1
 si = 1 - autofinancement nul
 si > 1 - on puise dans les réserves et donc risque important si cela dure dans le temps

Le ratio de rigidité des charges structurelles : montre le poids des charges de fonctionnement obligatoires par rapport aux produits, plus on s'éloigne de 1 et moins ce poids est important.

➤ **État de la dette**

Année	Remboursement			Encours de la dette au 31/12	Ratio d'endettement
	Capital	Intérêts	Annuité		
2020	317 131,35	101 387,05	418 518,38	3 782 022,95	0,51
2021	320 117,11	91 402,39	411 519,38	3 461 905,84	0,48
2022	299 888,23	82 456,98	382 345,21	3 162 017,64	0,44
2023	303 116,39	84 529,08	387 645,47	2 858 901,25	0,35
2024	306 473,30	81 764,46	388 237,76	2 552 427,95	0,30
2025	309 964,13	69 428,60	379 392,73	2 242 463,82	0,26
2026	313 594,60	57 223,44	370 818,04	1 928 869,22	0,23
2027	285 815,19	47 134,00	332 949,19	1 643 054,03	0,19
2028	198 739,88	40 356,39	239 096,27	1 444 314,15	0,17
2029	126 232,40	36 929,43	163 161,83	1 318 081,75	0,16
2030	127 426,31	33 960,07	161 386,38	1 316 887,84	0,15
2031	128 655,94	30 955,00	159 610,94	1 189 425,81	0,14

A partir de 2025, les ratios sont calculés sur produits constants /2024 (hors Rexcept)

La moyenne se trouve à 0,6 et à 1,4 pour les plus endettés

➤ Les investissements pluriannuels

	RAR 2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Véhicules		32 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	192 000,00
Voies et réseaux	122 328,99	380 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	1 902 328,99
Entretien du patrimoine	65 063,35	232 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 097 063,35
Petits travaux d'économie d'énergie		40 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	240 000,00
Ad'ap		30 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		330 000,00
Passerelle Hôtel d'activité Village			30 000,00				30 000,00
Rénovation du patrimoine TU et CC		142 000,00	855 000,00	278 000,00			1 275 000,00
Extension et réhabilitation école du village		301 000,00					301 000,00
Réhabilitation centre de loisirs				50 000,00	250 000,00	1 600 000,00	1 900 000,00
Remise aux normes de la crèche		40 500,00					40 500,00
Informatique		86 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	286 000,00
Reprise des concessions		6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	30 000,00
Matériel et mobilier divers pour tous les services	28 196,24	59 300,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	207 496,24
TOTAL	215 588,58	1 348 800,00	1 711 000,00	1 154 000,00	1 076 000,00	2 326 000,00	7 831 388,58

Financement des projets

RAR 2023	76 151,22	
Fonds propres (dont FCTVA)	3 440 237,36	
subventions	2 315 000,00	recherche de toute autre subvention possible
Emprunt	2 000 000,00	en 2026
	7 831 388,58	

Les subventions concernent les gros travaux TU, CC et Cloisirs à hauteur de 65%, école du village 50%, crèche 80%, PM 25% et de la DETR (en moyenne 15 000€/an)

Les fonds propres sont constitués du résultat de fonctionnement et des amortissements déduit du remboursement de l'emprunt soit 300 000€ en moyenne par an plus le FCTVA ainsi qu'une partie du fond de roulement pour les gros travaux (environ 800 000€).

➤ Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2025 est finalisé, équilibré mais tout pourrait être remis en question une fois la loi de finances votée par le gouvernement, la prudence reste donc la mesure à suivre plus encore que les années précédentes. Des modifications se feront en cours d'année si nécessaires.

Concernant les dépenses :

En 2024 les dépenses de personnel (012) sont restées stables suite à plusieurs postes restés vacants (certains encore à ce jour). La prévision 2025 se fera tous postes pourvus. Les difficultés de recrutement ont un impact important sur la réalisation des actions autant en fonctionnement qu'en investissement et le recours à l'intérim est très coûteux (+70% /2023).

Le budget annexe de la Caisse des écoles est intégré au budget ville à partir de cette année 2025, son montant est légèrement supérieur à l'ancienne subvention.

L'enveloppe des subventions aux associations sera reconduite, y seront ajoutés les projets des écoles auparavant dans le budget de la caisse des écoles.

Concernant les recettes :

La commune a bénéficiée en 2024 du Filet de sécurité à hauteur de 103 175€ (recette exceptionnelle et donc non reconduite en 2025).

Les bases locatives devraient être revalorisées de 1,7%, cela devrait apporter 65 000€ de recettes supplémentaires .

Les droits de mutation ont de nouveau baissé de 10% en 2024, nous prévoyons une baisse identique sur 2025.

En 2024 les recettes CAF ont été très élevées suite à l'entrée en vigueur du CTG mais se pose la question du décalage dans le temps des paiements et il faut donc attendre 2 années de recettes consécutives pour mieux cerner le montant global des subventions qu'ils nous octroient d'autant qu'il n'y en aura plus du tout sur l'espace Eiffel.